

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 3 avril 2024 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

Mme Anne Langevin, conseillère
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller et maire substitut
M. Yves St-Jacques, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucun (0) auditeur.

Absences motivées :

M. Ronald Cross, maire
Mme Annie Galipeau, conseillère

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire substitut, monsieur Charles Rondeau, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2404-085

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté après l'ajout du point *900-01 Autorisation de signature – Contrat de location avec Jo Johnson équipement – Balai mécanique*, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|-----|--|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal du 6 mars 2024 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100 ADMINISTRATION

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Sollicitation financière – CEHG concours Optimath
110-02 Bourse Finissants 2024 – CEHG
110-03 Demande d'annulation de frais d'intérêts
110-04 Loisir Sport Outaouais- renouvellement adhésion annuelle
110-05 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
110-06 Projet de Station de lavage – Autorisation de dépense
110-07 Quote-part Sûreté du Québec – Autorisation de paiement
110-08 TECQ – Re conduite du programme
110-09 Carrefour Jeunesse emploi – Jour de la Terre

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 mars 2024
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 mars 2024
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 mars 2024
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 mars 2024
- 130-06 État des activités financières - Suivi du budget 2024

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**300 TRANSPORT**

- 300-01 Autorisation d'achat de l'abat poussière

400 ENVIRONNEMENT**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE****800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 Low résolution requête au MTQ – Augmentation des investissements - Réseau routier local
- 800-02 Ville de Gracefield – Requête d'augmentation des investissements – Réseau routier local
- 800-03 Gouvernement du Québec - Transfert ponctuel d'un montant de 10 M\$
- 800-04 RIAM – États financiers
- 800-05 APLC – Obtention d'une aide financière – Lutte contre les plantes envahissantes

900 VARIA**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2404-086

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 MARS 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'André Benoit,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2304-087

CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU – BOURSES D'ÉTUDES 2024

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jeffrey Djefal, de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, sollicite auprès du conseil de Messines, des bourses pour les élèves finissants 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite appuyer financièrement deux étudiants, un garçon et une fille, dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER deux bourses au montant de 250.00\$ chacune, à deux (2) élèves, un garçon et une fille diplômés (es) 2024 de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau et ce afin de les encourager, dans la poursuite de leurs études postsecondaires.

Le choix des étudiants devra être basé sur les critères suivants :

- Les lauréats devront être résidents de la municipalité de Messines;
- Ils devront poursuivre leurs études à un niveau postsecondaire, soit afin d'obtenir un D.E.P. ou au niveau collégial ou universitaire.

Note : Le conseil autorise l'administration municipale de procéder à l'émission des bourses au nom des récipiendaires respectifs, et ce sur présentation des pièces justificatives aux critères énumérés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2304-088

DEMANDE D'ANNULATION DE FRAIS D'INTÉRÊT DE LA FICHE 4121-38-7030

CONSIDÉRANT QUE le conseil est saisi d'une demande d'annulation des frais d'intérêt pour retard de paiement d'une facture relative à des droits sur les mutations immobilières;

CONSIDÉRANT QUE monsieur, Charles Pétrin nouveau propriétaire du 25, chemin Saumure déclare n'avoir jamais reçu une copie de la facture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une copie de la facture numéro 872 faisant l'objet de la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE la responsable du service d'administration informe le conseil qu'une copie de la facture numéro 872, datant du 20 décembre 2023 a été envoyée par courrier postal, et ce, selon la pratique habituelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'analyse du dossier, les membres du conseil présent sont d'avis que la responsabilité de la municipalité n'est pas en cause dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité;

DE refuser la demande d'annulation des frais d'intérêts

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2304-089

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES À L'ORGANISME LOISIR SPORT OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'organisme Loisir Sport Outaouais offrirait de nombreux avantages tels que des rabais sur les formations présentées par l'organisme, des avis et conseils sur les projets de loisirs, l'accompagnement par des agents de développement lors de l'élaboration de projet et également un accompagnement lors de demande d'aide financière que la Municipalité peut adresser aux différents paliers gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'adhésion s'élève à 211.55\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite renouveler l'adhésion de la Municipalité de Messines à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

D'AUTORISER l'adhésion 2024 de la Municipalité de Messines à l'organisme Loisirs Sport Outaouais pour un montant de 211.55\$

DE DÉSIGNER la conseillère Marie-Anne Poulin à titre de déléguée de la Municipalité de Messines auprès de Loisir Sport Outaouais, et qu'en son absence, le conseil désigne la conseillère Anne Langevin qui pourra bénéficier des mêmes privilèges et droits que madame Poulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2304-090

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu;

DE PROCLAMER le 17 mai, *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2304-091

PROJET DE STATION DE LAVAGE – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le projet de station de lavage est maintenant en phase de réalisation et que des dépenses opérationnelles sont requises;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses représentent des frais récurrents qui sont exigés pour le bon fonctionnement de la station de lavage d'embarcation;

CONSIDÉRANT QUE les frais proposés dans le présent document pourraient différer des frais éventuellement facturés, car certains frais sont à ce stade estimés, par exemple le temps d'installation, pourraient varier versus le temps réel de travail effectué;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses et frais récurrents se répartissent comme suit :

ITEM	DESCRIPTION	MANDATAIRE	MONTANT AVANT TAXES
1	Laveuse à pression et accessoire	Ozero	35 468.30 \$
2	Boom pour le mât de lavage (inclus boyaux)	Hawthorne	5 074.00 \$
3	Caméra	Mani-Tech	2 893.89 \$
4	Bornes et barrière	Globatech	48 190 \$
	TOTAL frais fixes		91 626.19 \$
	FRAIS RÉCURRENTS		
5	Frais annuel portail et licences - BORNE	Globatech	6 860.00 \$
6	Service internet 100Mbs – Frais mensuels	Xplore	35.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER les dépenses relatives à la réalisation de la nouvelle station de lavage, et ce tel que décrit dans le tableau ci-haut mentionné ou selon la facturation du service rendu;

D'AUTORISER le paiement du dépôt de 75% demandé par l'entreprise Ozero à la signature du contrat;

D'AUTORISER le paiement des dépenses précitées sur présentation de factures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2304-092

SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – FACTURES ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fait parvenir à la Municipalité de Messines, une facture pour les services de la Sûreté du Québec, et ce, pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2024, le conseil a prévu une somme de 202 609.00\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2024 pour les services de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le paiement des frais pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2024, au montant de 202 609.00\$, et par conséquent autorise le déboursé de 101 305.00\$ pour la première tranche qui est payable le 30 juin 2024 et le déboursé de 101 304.00\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2304-093

DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du

Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2404-094

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 mars 2024, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 183 697.02\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2404-095

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, pour la somme de 91 714.16 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2404-096

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période 1^{er} au 31 mars 2024, dont celle-ci représente la somme de 74 951.06 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2404-097

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 MARS 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, dont celui-ci représente une somme de 8 646.47\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

R2404-098

AUTORISATION D'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM) POUR LA SAISON 2024

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R2311-260, la Municipalité de Messines a adhéré au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024 et de ce fait s'engageait à respecter les termes du contrat de fourniture de chlorure de calcium;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a fait parvenir le résultat de l'appel d'offres et que le contrat de fourniture de chlorure de calcium a été octroyé à l'entreprise Somavrac c. c. Inc;

CONSIDÉRANT QUE les quantités requises à la saison d'épandage 2024 sont de 32 000 kg et que le prix unitaire est de 0.6719\$/kilo et la livraison est incluse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'achat de chlorure de calcium tel que soumis par Somavrac à l'UMQ pour l'achat de 32 ballots de 1000 kg au prix de 0.6719 \$ le kilo, transport inclus soit une totale de 21 499.80 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

R2404-099

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UN BALAI DE RUE

CONSIDÉRANT QUE le balai mécanique que la Municipalité doit acquérir auprès de l'entreprise Joe Johnson Équipement ne sera pas disponible pour les travaux de balayage de cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Joe Johnson Équipement, offre à la municipalité de conclure un contrat de location pour un autre balai usagé le temps d'exécution des travaux de nettoyage des rues;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes du contrat, la Municipalité de Messines sera responsable des frais de transport du balai de rue et elle devra également effectuer l'entretien de l'appareil et remplacer les pièces usées lors du balayage tel que les brosses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le directeur général de signer le contrat de location proposé par Joe Johnson équipements et ce selon les termes convenus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2404-100

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

De lever de la séance régulière à 19 :18

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général